

## QUESTIONS aux anciens de la COMINAK et SOMAÏR

Toute la démagogie des « nucléorophobes » apparaît dans ce questionnaire qui n'est largement distribué, évidemment, qu'aux membres de leurs différentes Associations...

Il est facile ensuite d'en tirer des conclusions qui n'ont aucun support scientifique et qui ne peuvent qu'aller que dans le sens induit par la formulation des questions...

Voilà en ce qui me concerne les réponses que je peux y faire, en toute bonne foi, et que tous ceux qui n'ont pas voulu perdre du temps avec cette bouffonnerie pourraient faire...

Il faut préciser que je n'ai jamais eu le moindre lien avec l'actionnaire français de Cominak, Société de droit nigérien qui m'employait avec un contrat de travail de salarié. Pendant les 13 ans de bons et loyaux services que j'ai rendus, à la Direction Technique, on ne m'a demandé que de mettre mes compétences à la disposition de la Compagnie, et je n'ai jamais reçu la moindre directive visant à réduire les dépenses consacrées à la sécurité que les spécialistes de toutes origines jugeaient utiles, bien au contraire !

J'ai été licencié en 1993 pour permettre à un Ingénieur nigérien tout à fait exceptionnel de prendre ma place après qu'il ait été longuement et bien formé, ce qui était logique mais qui ne m'a pas forcément fait plaisir..., et je n'ai jamais plus eu depuis le moindre rapport avec Cominak ou les Sociétés françaises s'occupant du nucléaire...

C.Q.F.D.

*Liens vers :*

*La page d'accueil du « [Site personnel de François-Xavier Bibert](#) »*

*La page : « [L'uranium au Niger : Cominak et Somaïr - Akouta/Akokan et Arlit](#) »*

***Mes réponses concernent donc les 13 années, de 1980 à 1993, que j'ai passées au service de la Société ...***

### I/ L'EAU

**1.1 – D'où provenait l'eau potable d'AKOKAN ou ARLIT ?**

Réponse :

**Pompée dans la nappe d'eau fossile, située au dessus du niveau de l'exploitation, jamais au contact du minerai d'uranium, d'une incroyable pureté, d'une excellente qualité...**

## II / LES HABITATIONS

2.1 – Quel matériau la COMINAK ou la SOMAÏR ont elles utilisé pour la construction des habitations ?

Réponse :

**Des matériaux importés à grands frais de première qualité, et des briques en banco traditionnelles, fabriquées sur place à partir de couches d'argile superficielles vierges, jamais au contact avec le minerai d'uranium, ce qui n'aurait d'ailleurs eu aucun effet nuisible ! Beaucoup d'agents des Sociétés, Nigériens ou Expatriés n'avaient, ou n'ont pu avoir par la suite une telle qualité d'hébergement...**

2.2 – La COMINAK ou la SOMAÏR faisaient-elles une surveillance à l'aide de dosimètres ou autres appareils dans les habitations ?

Réponse:

**Très régulièrement, comme sur tout un périmètre très élargi autour des zones industrielles et des zones urbaines...**

## III / LA COMINAK – LA SOMAÏR ET LA RADIOPROTECTION

3.1 – Les zones contrôlées étaient-elles bien définies et signalées ?

Réponse :

**Il ne faut pas confondre : dans toutes les industries, même non liées au nucléaire, comme dans les hôpitaux d'ailleurs, on est amené à utiliser des sources radioactives qui doivent être signalées suivant la législation en vigueur.**

**Au Niger la législation était strictement calquée sur la législation française qui déjà dans les années 1980 était particulièrement contraignante et sévère...**

**Bien sûr ces zones sont, de plus, « contrôlées » : au Niger, comme déjà dit plus haut, le contrôle était en outre élargi bien au delà des zones de vie des populations liées aux exploitations et à ce qu'on appelle « la ville induite » où les populations locales sont venues s'installer...**

**3.2 – Aux abords des zones contrôlées, existaient-ils des zones surveillées ou des zones publiques ?**

Réponse :

**Une zone contrôlée est par définition une zone surveillée. Qu'elle soit publique ou privée ne change rien au problème.**

**3.3 – La COMINAK ou la SOMAÏR vous ont-elles communiqué des résultats d'études en matière de radioprotection ? Ou les résultats d'autres études concernant le site ?**

Réponse :

**Tous les résultats, toutes les études, étaient communiqués à l'ensemble des services internes aux Sociétés, y compris ceux gérant la ZU (Zone Urbaine), à l'Administration et aux différents syndicats des personnels ouvriers, agents de maîtrise et cadres, dont les responsables étaient particulièrement bien formés et qui avaient une puissance tout à fait exceptionnelle cela étant dit, bien supérieure à celle des syndicats en France !**

**En 13 ans, je n'ai jamais vu sur les sites miniers, dans les bureaux de Niamey, dans les locaux indépendants des petites antennes des Sociétés en France ou dans les bureaux de l'actionnaire français, le moindre document portant la mention « Secret » ou « Confidentiel »....**

#### **IV / LA DOSIMÉTRIE**

**4.1 - Disposiez-vous d'un dosimètre ?**

Réponse :

**Evidemment...**

**4.2 – Si oui, depuis quelle date ? Et était-il régulièrement contrôlé ?**

Réponse :

**Les mesures de sécurité et de radioprotection ont toujours été strictement les mêmes dans les exploitations du Niger que dans les exploitations françaises, qui ont d'ailleurs servi de référence dans le monde entier et qui ont été constamment réactualisées en fonction des recherches et des nouvelles connaissances scientifiques ou médicales.**

Elles ont été mises en place dès les premiers travaux, bien avant que l'exploitation pénètre dans les zones minéralisées.

Le massif granitique breton est globalement plus radioactif que les zones surveillées au Niger.

La désinformation organisée sur ce sujet est tout à fait hallucinante.

## V / L'INFORMATION

5.1 – La COMINAK ou la SOMAÏR vous ont-elles informé sur les risques de la radioactivité et du gaz radon ?

Réponse :

**Evidemment.**

La désinformation organisée sur ce sujet est tout à fait hallucinante.

5.2 – A l'embauche et avant de partir sur le site, le personnel expatrié était-il informé par la COMINAK ou la SOMAÏR sur ces risques ?

Réponse :

Tous ceux qui postulaient pour une embauche, quand il y avait encore des agents expatriés sur les sites (il n'y en a quasiment plus aujourd'hui), étaient longuement reçus par les différents responsables techniques (1) et administratifs de la Société. Toutes les explications nécessaires, et en particulier sur la radioprotection en vigueur dans la Compagnie, leurs étaient évidemment données.

Le volumineux dossier qui leur était remis comportait toujours les documents les plus récents traitant de l'exploitation du minerai d'uranium et de la production d'uranate, ainsi que des mesures prises par la Compagnie et de celles à prendre par le futur salarié lui-même en matière de radioprotection.

*(1) Ce que j'ai fait systématiquement pendant de nombreuses années...*

**5.3 – A l'embauche, le personnel local était-il informé de ces risques ?**

**Réponse :**

**Si la compréhension de la radioprotection n'est pas toujours chose facile, les instructions de sécurité qui sont données pour respecter les consignes en vigueur, concernant le port des effets de protection, les règles de dépoussiérage des effets, etc. ne sont pas très difficiles à assimiler.**

**Les séances de formation sur tous les sujets, dont ceux de la sécurité et de la protection, pour tous les agents, cadres, agents de maîtrise et ouvriers étaient multiples et continues. Le budget qui leur était consacré et la qualité des intervenants extérieurs étaient tout à fait impressionnants.**

**Le personnel était d'ailleurs particulièrement réactif sur les questions de santé, c'est une question de culture locale, et contrairement à ce qui se passe généralement en France, personne ne cherche à contourner la réglementation dans le seul souci d'exprimer un esprit frondeur...**

**Une preuve indiscutable : le peu d'accidents graves que les travaux industriels ont entraînés, bien inférieur à ce que l'on pouvait trouver dans des exploitations similaires ailleurs dans le monde, a toujours été un motif d'étonnement de la part des spécialistes. Ce résultat, mis sur le compte de la chance par ceux que cela dérange, est en fait à mettre d'abord sur l'excellent apprentissage du métier qui a été dispensé aux différents personnels qui n'avaient au départ aucune culture minière et industrielle. Cette formation incluait bien évidemment un volumineux volet « sécurité et radioprotection ».**

**Les choix faits en matière de méthode minière et de traitement du minerai, souvent originaux et novateurs, et la volonté permanente de mécaniser l'exploitation en mettant en œuvre les recherches et les technologies les plus modernes, ont contribué aussi aux bons résultats de sécurité.**

**5.4 – La COMINAK ou la SOMAÏR informaient-elles les familles des agents sur ces risques ?**

**Réponse :**

**En France, on s'efforçait de recevoir l'épouse d'un agent avant l'embauche définitive et l'ensemble des problèmes de la vie sur la zone urbaine était évoqué.**

**En aucun cas, de toutes les manières, les familles ne pouvaient être amenées à courir le moindre risque avec la radioprotection, puisque la zone urbaine avait été, pour des simples raisons de confort, éloignée de quelques kilomètres de la zone industrielle.**

**De nombreux agents de maîtrise, en plus des formations sur le site, ont été envoyés en stage dans les meilleurs organismes de France qui existaient à l'époque.**

**J'ai personnellement accompagné deux ingénieurs de l'Administration nigérienne des Mines d'Agadez pour l'un de ces stages : ils ont eu ensuite la charge de procéder aux contrôles des exploitations, ce qu'ils firent avec grande compétence et conscience professionnelle, sans concession.**

**5.5 – Avez-vous manifesté une quelconque préoccupation s'agissant des questions de sécurité ou de radioactivité ? Et si oui, lesquelles ?**

**Réponse :**

**La sécurité des personnes a toujours été le souci majeur dans les réflexions et les agissements de tous les Directeurs et de tous les Cadres de la Compagnie que j'ai connus, y compris chez les plus hautes sphères des Sociétés actionnaires. Les archives sont faciles à trouver pour le démontrer, en examinant les budgets en particulier.**

**Je peux affirmer que tous les personnels responsables se préoccupaient au quotidien des problèmes de sécurité, y compris bien sûr de radioprotection : il n'y a pas d'autre voie dans une exploitation minière ou une usine complexe de production d'uranate. S'il y avait eu la moindre négligence d'un responsable en la matière, non seulement la Direction, mais aussi le Syndicat extrêmement motivé, puissant et écouté, conduit par des gens particulièrement pointus sur ces questions, n'auraient pas manquer**

**de donner les coups de règle sur les doigts à celui qui aurait pu être en faute !**

**L'élimination du Radon au fond de la mine est avant tout une question de ventilation. La puissance électrique pour la ventilation étaient colossale et aucune mine au monde ne creusait autant de puits d'aérage pour que chaque parcelle exploitée puisse avoir de l'air frais en quantité très supérieure aux besoins et permettre ainsi l'évacuation immédiate de l'air vicié par les gaz d'échappement des machines et qui entraînait ainsi par le fort débit mis en œuvre le gaz radon avec des concentrations extrêmement faibles.**

**C'est en partie parce que j'étais un spécialiste de l'aérage minier que j'ai été embauché en 1981 et de mémoire il y avait dans les années 1980/1990 plus de 60 puits de 2,80 mètres de diamètres en service et une cinquantaine de ventilateurs consommant près de 1500 KW qui tournaient 24 heures sur 24 pour assurer un débit d'air frais d'environ 1000 m3 par seconde dans l'exploitation.**

**5.6 – Les autorités Nigériennes et notamment sanitaires sont-elles intervenues s'agissant des mesures de protection ou d'autres aspects ?**

**Réponse :**

**Voir réponse 5.4**

**J'ai toujours connu des autorités de tutelle nigériennes plus exigeantes que celles que j'avais connues dans les exploitations françaises, et tout aussi compétentes.**

**5.7 – Avez-vous observé sur la durée, une évolution des mesures de sécurité et d'informations ?**

**Réponse :**

**Comme dit plus haut, elles se sont constamment renforcées, en fonction des connaissances acquises et des avancées des technologies dans les dispositifs de protection collectifs ou individuelles. Les budgets en la matière n'ont jamais été limités.**

**Tous les mineurs et les personnels de l'usine pouvant être éventuellement exposés, ont été équipés (de mémoire vers 1988), de casque de protection à visière intégrale, électriquement ventilés, étanches par la surpression en air filtré qu'ils créent sur le visage de l'opérateur. L'investissement dans ces dispositifs très coûteux a été fait dès que ceux-ci sont apparus sur le marché. S'ils améliorent**

légèrement la qualité de la filtration, ces appareils ont surtout pour effet de donner un meilleur confort que les masques traditionnels pour retenir dans leurs filtres sans effort respiratoire les particules de poussières les plus fines pouvant véhiculer le gaz radon. Cela prouve bien que la préoccupation de la santé et des conditions de travail de ses personnels a toujours été celle qui s'exprimait en premier du côté des compagnies.

## VI / LA PROTECTION

6.1 - Quels vêtements portiez-vous lors de votre activité ?

Réponse:

Comme tout le monde : un bleu, un casque, une lampe, des gants, un masque et des chaussures de sécurité...

6.2 - Portiez-vous des gants ?

Réponse :

OUI...

6.3 - Portiez-vous un masque, si oui lequel ?

Réponse :

OUI... (voir plus haut)

6.4 - Disposiez-vous de douches sur votre lieu de travail ?

Réponse :

OUI... (voir plus haut)

6.5 - Vos vêtements étaient-ils lavés à votre domicile ?

Réponse :

Comme dans toutes les exploitations minières françaises que j'ai connues avant mon séjour au Niger, le blanchiment des effets personnels n'était pas assuré par la compagnie.

Mais tous les logements disposaient d'eau courante et d'électricité, voire de machines à laver le linge.

## Questions subsidiaires :

Avez-vous eu des problèmes de santé quand vous étiez en activité et/ou après votre activité ? Si oui lesquels ?

(Exemple : maladies cardiovasculaires, maladies pulmonaires, maladie de peau, cancer) :

**Non, et je n'ai connu personne qui en aurait été victime.**

Les membres de votre famille qui vivaient sur le site, ont-ils eu des problèmes de santé et si oui lesquels ?

**Non, et je n'ai connu personne qui en aurait été victime.**

## Observations :

**Il ne faut pas tout appréhender avec notre regard d'occidentaux et apprendre d'abord à connaître ce pays, auquel tous ceux qui sont passés sont restés profondément attachés.**

**On peut compatir sur les problèmes de santé qui peuvent apparaître chez ceux qui ont travaillé sur les Exploitations du Niger. Mais l'exercice qui voudrait rattacher ces problèmes à des négligences coupables dans l'organisation de la sécurité et de la radioprotection ayant entraîné un accroissement quelconque de la moyenne des cas semblables pour le Pays risque d'aboutir à un résultat contraire. Il est probable en effet que l'excellente prise en charge médicale des populations par les services médicaux des Compagnies, disposant chacune de son propre hôpital, et cela bien au-delà des seuls salariés, ainsi que le meilleur niveau de vie général n'a pu qu'entraîner des statistiques de mortalité beaucoup plus favorables pour ceux qui ont passé de longues années sur les sites miniers que celles du reste du Pays.**

*J'en sais plus sur l'Afrique que tous ceux qui croient savoir, car je sais que je ne saurais jamais ! Quand on aime les habitants de ce continent, c'est une utopie que de penser pénétrer leur cœur et leur âme et de juger leurs valeurs. Que d'impudeur chez tous ceux qui n'ont pas compris cela !*

*FxB/1997*